

INVITATION PRESSE



Grenoble, le 8 novembre 2016

Signature du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Jeudi 10 novembre 2016 à 8h30

(Salle Mont Blanc B - Forum)

Yves DAREAU, secrétaire général adjoint de la préfecture, représentant le préfet de l'Isère, participera à la signature du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), le jeudi 10 novembre 2016 à 8h30 au Forum (3 rue Malakoff à Grenoble - Salle Mont Blanc B).

Les PLIE poursuivent un objectif d'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail.

Organisation des PLIE

Le PLIE associe, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Présidée par un élu local, la structure juridique du PLIE assure les responsabilités financières et juridiques de tous les engagements contractuels du PLIE. Elle peut prendre quatre formes : régie au sein d'une collectivité locale, établissement public, association ou groupement d'intérêt public.

Missions des PLIE

Les PLIE proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. Il est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Ainsi, les PLIE disposent d'une connaissance fine des personnes accompagnées et sont à même de mieux répondre aux besoins de candidats des entreprises.

L'entrée dans le PLIE est un acte volontaire du participant, auquel est alors affecté un référent unique de parcours, dont les missions sont d'établir un diagnostic des compétences, des difficultés et des attentes du participant, de co-construire avec lui son parcours d'insertion et d'en coordonner les étapes, puis d'assurer un suivi dans l'emploi durant les six premiers mois.

La mise en œuvre des étapes du parcours d'insertion échoient à différents opérateurs ou prestataires, sélectionnés par les PLIE et appelés « bénéficiaires ». Les PLIE conventionnent avec chacun d'entre eux et assurent la gestion et le suivi de la réalisation des opérations. Certaines étapes du parcours d'insertion peuvent être effectuées dans le cadre des clauses sociales dans les marchés publics.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr

